



DEPARTEMENT DES LANDES (40)
VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
 40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
 contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

N° 20231116_04

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le dix novembre, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 10 novembre 2023
Nombre de présents	25	Date d'affichage	Du 21.11.2023 au 22.01.2024
Nombre de pouvoirs	2	Secrétaire de séance (conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)	M. Guy LUQUE
Suffrages exprimés	27	Rapporteur	M. Guy LUQUE
Nomenclature	7.1.3	Certifiée exécutoire	Le 21 novembre 2023

PRESENTS : M. Régis GELEZ, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, M. Thomas CASAMAYOU, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre LAFFITTE, à M. Régis GELEZ ; Mme Adeline COUMAILLEAU, à Mme Emmanuelle BRESSOUD.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Fusilha DESTENABE, Mme Coralie LECOLIER

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : FIXATION DES TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES ET AUTRES

Le rapporteur invite l'assemblée à fixer les tarifs des locations de salles, matériels et cirques applicables à partir du 1^{er} janvier 2024, conformément aux propositions formulées par la Commission Administration générale – Finances qui s'est réunie le 6 novembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Administration générale – Finances qui s'est réunie le 6 novembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,



DECIDE de fixer, à partir du 1^{er} janvier 2024, les tarifs de salles, matériels et cirques tels que définis au tableau ci-dessous :

LOCATION DE SALLES			TARIFS en vigueur au 01/01/2023	Proposition faite à la Commission du 06/11/2023	Vote du CM le 16/11/2023	
SALLE DE BURRY	PARTICULIER TYROSSAIS	1 JOUR (du lundi au vendredi)	216,00 €	216,00 €	216,00 €	
		SAMEDI DIMANCHE* (forfait week-end)	316,00 €	316,00 €	316,00 €	
	PARTICULIER ET AUTRE NON TYROSSAIS	1 JOUR (du lundi au vendredi)	671,00 €	671,00 €	671,00 €	
		SAMEDI DIMANCHE* (forfait week-end)	1 055,00 €	1 055,00 €	1 055,00 €	
	* Mise à disposition possible le vendredi après l'état des lieux					
	ASSOCIATION TYROSSAISE	1 JOUR (du lundi au vendredi)	110,00 €	110,00 €	110,00 €	
		SAMEDI DIMANCHE* (forfait week-end)	189,00 €	189,00 €	189,00 €	
	* Mise à disposition possible le vendredi après l'état des lieux					
	Réunion - Formation organisée par une société privée	La journée	216,00 €	216,00 €	216,00 €	
		La 1/2 journée	116,00 €	116,00 €	116,00 €	
LOU POUN DE BURRY LOUS AMICS DOU CASTEROUN	3 GRATUITES PAR AN	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT		
AUTRES ASSOCIATIONS TYROSSAISES	1 GRATUITE PAR AN (Burry ou Clercq)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT		
SALLE DU CLERCQ	PARTICULIER TYROSSAIS	1 JOUR (du lundi au vendredi)	184,00 €	184,00 €	184,00 €	
		SAMEDI DIMANCHE* (forfait week-end)	267,00 €	267,00 €	267,00 €	
	PARTICULIER ET AUTRE NON TYROSSAIS	1 JOUR (du lundi au vendredi)	615,00 €	615,00 €	615,00 €	
		SAMEDI DIMANCHE* (forfait week-end)	973,00 €	973,00 €	973,00 €	
	* Mise à disposition possible le vendredi après l'état des lieux					
	ASSOCIATION TYROSSAISE	1 JOUR (du lundi au vendredi)	87,00 €	87,00 €	87,00 €	
		SAMEDI DIMANCHE* (forfait week-end)	144,00 €	144,00 €	144,00 €	
	* Mise à disposition possible le vendredi après l'état des lieux					
	Réunion - Formation organisée par une société privée	La journée	184,00 €	184,00 €	184,00 €	
		La 1/2 journée	95,00 €	95,00 €	95,00 €	
LOUS SOUQUAY ROTTS LOULOU DES BOIS	3 GRATUITES PAR AN	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT		
AUTRES ASSOCIATIONS TYROSSAISES	1 GRATUITE PAR AN (Burry ou Clercq)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT		
Espace Grand Tourren	BUREAUX FIXES : Gratuité pour les services publics et assimilés (sur décision de M. le Maire)	Loyer + fluides (ménage en option) pour un bureau, pour un mois (à proratiser selon le nombre de bureau et temps)	292,00 €	292,00 €	292,00 €	
	BUREAUX PARTAGES	Réservés aux services publics et assimilés	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
	Salle de réunion	Pour les utilisateurs des bureaux fixes - 20 gratuits/an - au-delà, tarif ci-dessous	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
	Salle de réunion (pour partenaires sociaux)	forfait pour une réunion (journée ou 1/2 journée)	84,00 €	84,00 €	84,00 €	
SALLES DE REUNION (Hors Grand Tourren)	SOCIETES PRIVES	REUNION (1/2 journée)	87,00 €	87,00 €	87,00 €	
	ASSOCIATION TYROSSAISE* *y compris sections locales des partis politiques et des organisations syndicales domiciliées sur la commune	REUNION OU FORMATION (maxi 12 par an)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
ARENES	ASSOCIATION TYROSSAISE	PAR MANIFESTATION soumis à avis du bureau municipal	205,00 €	205,00 €	205,00 €	
	AUTRES NON TYROSSAIS	PAR MANIFESTATION soumis à avis du bureau municipal	1 251,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
SALLE DE CINEMA	PERSONNE MORALE - Journée	HORS PERIODE CINEMA AVEC AVIS CINETYR ET DU BUREAU MUNICIPAL + obligation d'embaucher un régisseur technique	851,00 €	851,00 €	851,00 €	
	PERSONNE MORALE - 1/2 Journée	HORS PERIODE CINEMA AVEC AVIS CINETYR ET DU BUREAU MUNICIPAL + obligation d'embaucher un régisseur technique	425,00 €	425,00 €	425,00 €	



FOYER DU CINEMA	FORFAIT MENAGE	HORS PERIODE CINEMA AVEC AVIS CINETYR ET DU BUREAU MUNICIPAL	200,00 €	200,00 €	200,00 €
SALLE DE DANSE	ASSOCIATION	1 HEURE PAR SEMAINE PAR AN	419,00 €	419,00 €	419,00 €
	ASSOCIATION ET PARTICULIERS	PAR HEURE	12,00 €	12,00 €	12,00 €
Halle du Foirail	ASSOCIATIONS TYROSSAISES	la manifestation	98,00 €	98,00 €	98,00 €
	PERSONNES EXTERIEURES	la manifestation	547,00 €	547,00 €	547,00 €
Les réservations sont soumises à avis du Bureau Municipal					
Stade de la Fougère	ASSOCIATIONS TYROSSAISES	Le vide grenier (2 chapiteaux, Daulouede, fronton)	125,00 €	125,00 €	125,00 €
	PERSONNES EXTERIEURES	Le vide grenier (2 chapiteaux, Daulouede, fronton)	750,00 €	750,00 €	750,00 €
	PERSONNES EXTERIEURES	Repas (le chapiteau)	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Pôle Rugby	Tous publics (sauf asso tyrossaise)	Séminaire ou autre activité/ la journée	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
NETTOYAGE	Toutes salles sauf le foyer du cinéma	Forfait ménage	200,00 €	200,00 €	200,00 €
		Si nettoyage non conforme après état des lieux	Encaissement de la caution	Encaissement de la caution	Encaissement de la caution
CAUTION	TOUTES SALLES PRECITEES		500,00 €	500,00 €	500,00 €

EMPLACEMENTS CIRQUES			TARIFS en vigueur au 01/01/2023	Proposition faite à la Commission du 06/11/2023	Vote du CM le 16/11/2023
CIRQUE < 800 m²	AIRE MULTI USAGE DE BURRY	Location Par jour	171,00 €	171,00 €	171,00 €
		Caution	2 545,00 €	2 545,00 €	2 545,00 €
CIRQUE > 800 m²	AIRE MULTI USAGE DE BURRY	Location Par jour	343,00 €	343,00 €	343,00 €
		Caution	2 545,00 €	2 545,00 €	2 545,00 €
FUNAMBULES MARIONNETTES	PLACE DU FOIRAIL	Par représentation	56,00 €	56,00 €	56,00 €
		Caution	509,00 €	509,00 €	509,00 €

LOCATION MATERIELS (pour manifestations organisées sur domaine public ou privé communal) - 2 prêts maxi/an/association			TARIFS en vigueur au 01/01/2023	Proposition faite à la Commission du 06/11/2023	Vote du CM le 16/11/2023
CHAISES	ASSOCIATIONS TYROSSAISES	TRANSPORT COMPRIS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
BANCS	ASSOCIATIONS TYROSSAISES	TRANSPORT COMPRIS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
TABLES	ASSOCIATIONS TYROSSAISES	TRANSPORT COMPRIS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
BARNUM 12X5	ASSOCIATIONS TYROSSAISES	TRANSPORT COMPRIS - AIDE AU MONTAGE	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
FORFAIT MANIFESTATION	ASSOCIATIONS TYROSSAISES	TOUTES MANIFESTATIONS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	VILLES MEMBRES DE MACS Sauf chapiteaux et Tentes	FETES PATRONALES	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
		AUTRES MANIFESTATIONS	Sur entente entre communes	Sur entente entre communes	Sur entente entre communes
	ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Manifestations sur le territoire de la commune	Sur entente	Sur entente	Sur entente
	FETE DES VOISINS	FORFAIT MATERIELS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
CAUTION	LOCATION MATERIELS		500,00 €	500,00 €	500,00 €
TARIF M.O/heure			31,00 €	31,00 €	31,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de ces tarifs.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Guy LUQUE.